



LE PALAIS
SUR VIENNE

MAIRIE DU PALAIS-SUR-VIENNE

ARRÊTÉ N° 2026/79A en date du 30 avril 2026 **portant sur la nomination des membres du Conseil d'administration** **du Centre Communal d'Action Sociale**

Le Maire de la Commune du PALAIS-sur-Vienne,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2026 fixant à 8 le nombre d'administrateurs du CCAS ;

Vu l'affichage en Mairie en date du 23 mars 2026 ;

Vu les propositions faites par l'UDAF, Atos, le Secours Populaire, le Comité des Fêtes, l'association des donneurs de sang, l'Ensemble Orchestral du Palais, et le Rugby Club Palaisien ;

ARRETE :

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Marie-France LAROCHE en qualité de représentante des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;

- Mme Sylvie EXBRAYAT en qualité de représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours Populaire Français)

- En l'absence de candidats de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département, le Maire constate la « formalité impossible » et nomme Monsieur Georges ULMET au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » (Comité des Fêtes) ;

- En l'absence de candidats de représentant des associations de personnes handicapées du département, le Maire constate la « formalité impossible » et nomme Monsieur Serge DUPUY au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » (Amicale des Donneurs de Sang) ;

- Monsieur Jean-Marie GRIGNON en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (ATOS) ;

- Monsieur Dominique FOUCHER au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » (Ensemble Orchestral du Palais) ;

- Madame Brigitte MEDARD au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » (Rugby Club Palaisien)

- Madame Jacqueline NEVEUX au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » (Amicale des Donneurs de Sang) ;

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil municipal.

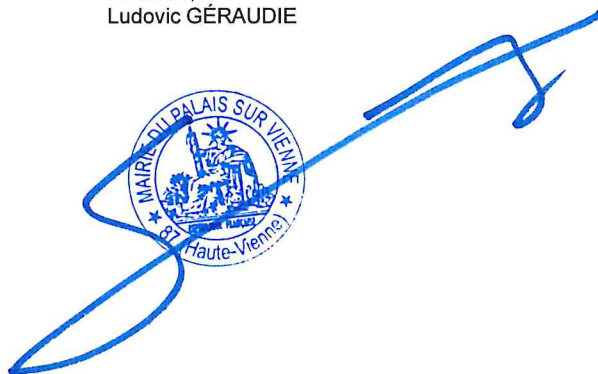
Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à chacune des personnes concernées.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Commune est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait au Palais-sur-Vienne,
Le 05 mai 2026
Le Maire,
Ludovic GÉRAUDIE

Marie-France LAROCHE

Notifié le : 13-5-2026



Sylvie EXBRAYAT

Notifié le :

13/05/26



Georges ULMET

Notifié le :

05/05/26



Serge DUPUY

Notifié le :


11.05.2026



Jean-Marie GRIGNON

Notifié le :

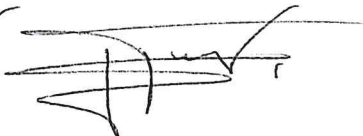
15/05/2026



Dominique FOUCHER

Notifié le :

15/05/2026



Brigitte MEDARD

Notifié le :

15.05.2026



Jacqueline NEVEUX

Notifié le :

11/05/2026

